

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Mise à jour: 2/5/2025
Version: 11.0
Remplace la version: 10.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 2/6/2025

Therm 250

Numéro de matière LZB x22

Page: 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: Therm 250

Désignation chimique: Polydiméthylsiloxane

Selon REACH, la substance ne nécessite pas d'enregistrement.

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

LZB 122: 5 L

LZB 222: 10 L

LZB 322: 20 L

Numéro CAS: 63148-52-7

Numéro CE: -

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Fluides de transfert de chaleur
Utilisation industrielle
Utilisations professionnelles / Domaine public

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Lauda Dr. R. Wobser GmbH & Co. KG

Rue/B.P.: Laudaplatz 1

Place, Lieu: 97922 Lauda-Königshofen

Allemagne

WWW: www.lauda.de

E-mail: info@lauda.de

Téléphone: +49 (0)9343-503-0

Télécopie: +49 (0)9343-503-222

Service responsable de l'information:

Section Quality Management,

Téléphone: +49 9343 503-331, E-mail info@lauda.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre anti-Poisons de Strasbourg,

Téléphone: +33 388 373737

Transport:

CONSULTANK Lutz Harder GmbH (Contract QUALI003)

Téléphone: +49 (0)178-4337434 (from USA: 01149 178 4337434)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Therm 250

Numéro de matière LZB x22

Mise à jour: 2/5/2025
Version: 11.0
Remplace la version: 10.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 2/6/2025

Page: 2 de 10

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Cette substance n'a pas été classifiée comme substance dangereuse.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mentions de danger: néant

Conseils de prudence: néant

2.3 Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Ce produit ne contient pas de composants en quantité égale ou supérieure à 0,1 % (p/p) qui présentent des propriétés perturbant le système endocrinien conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission.

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Spécification chimique: Polyméthylphenylsiloxane

Numéro CAS: 63148-52-7

Numéro CE: -

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés ou même d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration de sauvetage ou utiliser un appareil respiratoire ou un appareil à oxygène. Appeler un médecin.

Après contact avec la peau: Laver aussitôt avec de l'eau et du savon puis rincer soigneusement. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation, consulter un ophtalmologue.

Ingestion: Rincer la bouche abondamment à l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. En cas de malaise, consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Therm 250

Numéro de matière LZB x22

Mise à jour: 2/5/2025
Version: 11.0
Remplace la version: 10.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 2/6/2025

Page: 3 de 10

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation:

L'inhalation des vapeurs du produit peut provoquer l'irritation des voies respiratoires et des muqueuses.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Jet d'eau en aspersion, mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction, sable, dioxyde de carbone.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide combustible. En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.

Il peut se dégager par ailleurs: formaldéhyde, composés de silicium, benzène, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires: Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Refroidir les réservoirs en danger avec une lance à eau.

Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Veiller à une bonne ventilation, notamment dans des locaux fermés. En cas d'une aération insuffisante, utiliser un masque respiratoire. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Therm 250

Numéro de matière LZB x22

Mise à jour: 2/5/2025
Version: 11.0
Remplace la version: 10.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 2/6/2025

Page: 4 de 10

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel) et recueillir dans un récipient clos en vue d'une élimination adéquate. Nettoyer les résidus de traces avec beaucoup d'eau.

Indications complémentaires: Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation: Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Porter un équipement de protection approprié. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

Conseils pour le stockage en commun:

tenir à l'écart de: acides, bases, agents oxydants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires: Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites sur le lieu de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

En cas de dégagement d'aérosols et de vapeurs: Système d'aspiration nécessaire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Mise à jour: 2/5/2025
Version: 11.0
Remplace la version: 10.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 2/6/2025

Therm 250

Numéro de matière LZB x22

Page: 5 de 10

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

- Protection respiratoire: Protection respiratoire en cas de formation d'aérosol ou de brouillard
Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques) conforme à la norme NF EN 14387.
- Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme NF EN ISO 374-1.
Type de gants:
Caoutchouc nitrile - Epaisseur du revêtement: > 0,1 mm
Caoutchouc butyle - Epaisseur du revêtement: > 0,3 mm
Période de latence: >480 min.
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
- Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme NF EN ISO 16321-1.
- Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	légèrement
Point de fusion/point de congélation:	< -50 °C (1013 hPa)
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 260 °C
Inflammabilité:	Ce matériau est combustible, mais pas facilement inflammable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): non déterminé LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): non déterminé
Point d'éclair:	> 300 °C (DIN EN ISO 2719)
Température d'auto-inflammabilité:	> 400 °C (DIN 51794)
La température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	non déterminé
Viscosité cinématique:	à 25 °C: 125 cSt
Solubilité dans l'eau:	insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	à 20 °C: <= 1 hPa

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Mise à jour: 2/5/2025
Version: 11.0
Remplace la version: 10.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 2/6/2025

Therm 250

Numéro de matière LZB x22

Page: 6 de 10

Densité: à 25 °C: 1,065 g/mL
Densité de vapeur relative: Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules: Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir sous-section «Possibilité de réactions dangereuses».

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Protéger de radiations solaires.

10.5 Matières incompatibles

Acides, bases, agents oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans le cas d'un usage approprié.
Des études ont démontré qu'une faible quantité de benzène est éliminée avec des températures à partir d'env. 180 °C.
En présence de températures dépassant env. 150 °C, on a pu relever la présence de petites quantités de formaldéhyde provenant de la décomposition par oxydation.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë: DL50 Rat, par voie orale: > 2.000 mg/kg
DL50 Rat, dermique: > 2.000 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Mise à jour: 2/5/2025
Version: 11.0
Remplace la version: 10.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 2/6/2025

Therm 250

Numéro de matière LZB x22

Page: 7 de 10

Effets toxicologiques:

- Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune

Symptômes

En cas d'inhalation:
L'inhalation des vapeurs du produit peut provoquer l'irritation des voies respiratoires et des muqueuses.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

- Toxicité pour le poisson:
LL50: >1.000 mg/L/96h
- Toxicité pour la daphnia:
CE50 Daphnia magna (puce d'eau géante): >0,0001 mg/L/48h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Therm 250

Numéro de matière LZB x22

Mise à jour: 2/5/2025
Version: 11.0
Remplace la version: 10.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 2/6/2025

Page: 8 de 10

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: N'est pas facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est improbable.
Coefficient de partage: n-octanol/eau:
Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Est absorbé par le sol et n'est pas mobile.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 13 02 05* = Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
ne pas verser dans les canalisations. Éviter le rejet dans l'environnement.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Section 14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: Non réglementé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Mise à jour: 2/5/2025
Version: 11.0
Remplace la version: 10.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 2/6/2025

Therm 250

Numéro de matière LZB x22

Page: 9 de 10

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin:

non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 3: Composition/informations sur les composants
Modification dans la section 9: Propriétés physiques et chimiques
Mise à jour d'ordre général

Créée:

18/10/2012

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Therm 250

Numéro de matière LZB x22

Mise à jour: 2/5/2025
Version: 11.0
Remplace la version: 10.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 2/6/2025

Page: 10 de 10

Abréviations et acronymes:

- ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
- ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
- CAS: Service des résumés chimiques
- CE: Communauté européenne
- CFR: Code des règlements fédéraux
- CLP: Classification, étiquetage et emballage
- Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
- DL50: Dose létale 50%
- DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
- DNEL: Dose dérivée sans effet
- EC50: Concentration efficace 50%
- EmS: Consignes d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses
- EN: Norme européenne
- EQ: Quantités exceptées
- IATA: Association du transport aérien international
- IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
- IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
- IMO: Organisation maritime internationale
- LIE: Limite Inférieure d'Explosivité
- MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
- OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- PNEC: Concentration prédite sans effet
- REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
- RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
- TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
- UE: Union européenne
- vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.